



**SKI DE FOND QUÉBEC**  
19-200, rue Principale  
Saint-Sauveur Québec  
JOR 1R0

Québec 



## **CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ET ESPOIR (pour la mise à jour du 1<sup>er</sup> juin 2019)**

### **OBJECTIF PRINCIPAL**

Le but premier du programme d'identification est de soutenir les athlètes en voie d'atteindre l'Équipe nationale senior, suivant le modèle de développement de l'athlète de Ski de fond Québec (SFQ).

### **ÉLIGIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION**

Pour être éligible à une identification, l'athlète doit :

- Être membre d'un club affilié au Québec;
- Avoir une licence SFQ et Ski de fond Canada (SFC) associées à ce club affilié au Québec; et
- Avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an.

### **ÉTAPES DE SÉLECTION**

- 1- La sélection des athlètes sera faite par le comité technique en fonction des critères décrits dans les prochaines sections.
- 2- La liste des athlètes sélectionnés sera soumise au Conseil d'administration pour qu'elle soit entérinée. Le rôle du Conseil d'administration est de s'assurer que le comité technique a fait un travail juste et équitable envers l'ensemble des athlètes concernés par la sélection.

### **MISE À JOUR DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE**

La mise à jour de la liste des athlètes identifiés de niveaux Excellence, Élite et Relève au MÉES sera effectuée le 1er juin de chaque année. Cependant, la mise à jour de la liste des athlètes brevetés par Sport Canada au cours des mois de mai et juin ainsi qu'un arrêt de la compétition ou un manque d'engagement d'un athlète identifié Élite ou Relève peuvent provoquer des ajustements à la liste des athlètes identifiés, ajustements qui entreraient en vigueur dès cette date et jusqu'au 31 mai suivant. Ces ajustements peuvent donc avoir des conséquences sur la composition de chacun des groupes d'athlètes identifiés Excellence, Élite et Relève.

### **CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU EXCELLENCE**

Détenir un brevet de Sport Canada (Programme d'aide aux athlètes). La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du Secrétariat au loisir et au sport du MÉES pourra également considérer les membres non brevetés de l'Équipe nationale Senior après une évaluation individuelle des cas.

## CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ÉLITE

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes), soit 2 identifications par sexe de plus qu'auparavant

### ÉLIGIBILITÉ

Les athlètes doivent obligatoirement avoir participé aux épreuves de Sélections des Championnats du monde junior & U23 (incluant le volet NORAM pour les athlètes de 23 ans et plus) et au Championnat canadien de leur catégorie (participation à un minimum d'une course individuelle dans chacun de ces 2 événements) au cours de la saison qui précède la mise à jour, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale.

### SÉLECTION

1. Les athlètes ayant réussi l'un des résultats suivants au cours de la saison 2018-2019 seront sélectionnés :
  - Sélection par Ski de fond Canada pour participer à une Coupe du Monde en Europe;
  - Top 30 au Championnat du monde U23 dans une course individuelle;
  - Top 30 au Championnat du monde Junior dans une course individuelle.
2. Pour les places restantes, les listes qui serviront à la sélection seront celles désignées par Ski de fond Canada pour la sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement en 2019-2020. Ces listes identifient le meilleur des 2 écarts – sprint ou distance – entre les points de l'athlète sur les listes de sélection de l'Équipe nationale senior (ÉNS) et les critères de performance internationaux (CPI) à l'âge de l'athlète (19 ans et plus au 31 décembre 2018). Les places restantes seront comblées par les athlètes ayant les meilleurs écarts de points avec les critères de performance internationaux (CPI) – voir l'annexe pour plus de détails. En cas d'égalité entre le 7e athlète et l'un des suivants (8e, 9e, etc.), le score le plus élevé en faisant l'addition de 70% des points de distance et de 30% des points de sprint sur les listes de sélection de l'ÉNS prévaudrait.

### ENGAGEMENT REQUIS POUR ÊTRE IDENTIFIÉ « ÉLITE »

Les athlètes sélectionnés devront signer l'entente proposée par Ski de fond Québec, entente leur demandant un niveau d'engagement précis en fonction de leur catégorie d'âge. Le directeur technique de SFQ est mandaté pour vérifier le niveau d'engagement et de progression des athlètes identifiés. Si un athlète ne respectait plus le niveau d'engagement et de progression requis, il perdrait son identification immédiatement.

### CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents à cause d'une maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Dans le cas d'une incapacité à concourir pendant la période de

référence, les 3 meilleurs résultats de distance et les 2 meilleurs résultats de sprint de l'athlète dans des courses de 1er niveau au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront pris en considération en vue d'une possible identification.

### CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU « RELÈVE »

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes)

#### ÉLIGIBILITÉ

- Seuls les athlètes nés en 1997 et après (U23 et plus jeunes) sont éligibles à l'identification RELÈVE.
- Les athlètes doivent obligatoirement avoir participé au Championnat canadien de leur catégorie (participation à un minimum d'une course individuelle) au cours de la saison qui précède la mise à jour, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale.

#### SÉLECTION

Un maximum de 5 places seront allouées aux athlètes rencontrant le critère 1 ou 2 :

1. Les athlètes ayant réussi l'un des résultats suivants au cours de la saison 2018-2019 seront sélectionnés :
  - Sélection par Ski de fond Canada pour participer au Championnat du monde Junior;
  - Titre de champion canadien Junior B (16-17 ans) dans une course individuelle.
2. Pour les athlètes nés en 1997 et après (U23 et plus jeunes), les listes qui serviront à la sélection seront celles désignées par Ski de fond Canada pour la sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement en 2019-2010. Ces listes identifient le meilleur des 2 écarts – sprint ou distance – entre les points de l'athlète sur les listes de sélection de l'Équipe nationale Senior (ÉNS) et les critères de performance internationaux (CPI) à l'âge de l'athlète (19 ans et plus au 31 décembre 2018). Les places restantes seront comblées par les athlètes ayant les meilleurs écarts de points avec les critères de performance internationaux (CPI), à condition que leur meilleur écart avec les CPI soit de -2,5 ou plus (-2,5, -2,4, -2,3, etc.) – voir l'annexe pour plus de détails sur les CPI. En cas d'égalité entre le 5e athlète et l'un des suivants (6e, 7e, etc.), le score le plus élevé de l'addition de 70% des points de distance et de 30% des points de sprint sur les listes de sélection de l'ÉNS prévaudrait.
3. Pour toute place restante, les athlètes nés en 2000 et après (Junior A et plus jeunes) non sélectionnés aux points 1 et 2 ci-dessus, les listes qui serviront à la sélection seront les dernières listes de points canadiens (LPC) régulières en date du 30 avril 2019. Les athlètes ayant le score le plus élevé de l'addition de 70% des points de distance et de 30% des points de sprint seront sélectionnés.

## ENGAGEMENT REQUIS POUR ÊTRE IDENTIFIÉ RELÈVE

Les athlètes sélectionnés devront signer l'entente proposée par Ski de fond Québec, entente leur demandant un niveau d'engagement précis en fonction de leur catégorie d'âge. Le directeur technique de SFQ est mandaté pour vérifier le niveau d'engagement et de progression des athlètes identifiés. Si un athlète ne respectait plus le niveau d'engagement et de progression requis, il perdrait son identification.

## CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents pour cause de maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Pour une incapacité à concourir durant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de distance et les 2 meilleurs résultats de sprint de l'athlète dans des courses de 1<sup>er</sup> niveau au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront considérés pour identification potentielle.

## CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ESPOIR

### ÉLIGIBILITÉ

Tout athlète, pour être identifié, doit avoir 12 ans au minimum au cours de l'année de calendrier 2019 (norme du Programme de soutien au développement de l'excellence du MÉES). Les athlètes nés en 2008 ou après ne peuvent donc pas obtenir d'identification « Espoir ».

### SÉLECTION

Pour obtenir une identification Espoir au 1er juin 2019, l'athlète doit rencontrer les critères d'engagement et de résultats suivants, selon sa catégorie d'âge ou son année de naissance et sa performance enregistrée à la saison de compétition précédente (donc en 2018-19) :

Année de naissance	Catégorie de compétition en 2018-19	Critères d'engagement	Critères de résultats
2000	Junior A 1re année	- Minimum de 450 heures d'entraînement par année - Participation à un minimum de 5 événements nationaux ou de niveau plus élevé * (dont les Championnats canadiens) OU - Participation à un minimum de 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec ainsi qu'à 3 événements nationaux ou de niveau plus élevé * (dont les Championnats canadiens)	Un résultat individuel dans le Top 30 aux Championnats canadiens

\* Les événements FIS sont tous considérés comme des événements nationaux. Un événement de la Coupe Québec (CQ) qui est homologué FIS compte à la fois comme événement national et de la CQ.

2001 et 2002	Junior B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 400 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un minimum de 2 événements nationaux ou de niveau plus élevé * (dont les Championnats canadiens)</li> <li>- Participation à un minimum de 70 % des courses du circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	Top 15 de l'année de naissance au cumulatif du circuit de la Coupe Québec OU un résultat individuel dans le Top 30 aux Championnats canadiens
2003	Juvenile 2e année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 300 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un événement de niveau national *</li> <li>- Participation à un minimum de 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	Top 20 de l'année de naissance au cumulatif du circuit de la Coupe Québec
2004	Juvenile 1re année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 250 heures d'entraînement par année</li> <li>- Participation à un événement de niveau national *</li> <li>- Participation à un minimum de 60 % des courses du Circuit de la Coupe Québec</li> </ul>	Un résultat dans le top 20 de l'année de naissance en Coupe Québec
2005	Midget 2e année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 40 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes) dans les 365 derniers jours</li> <li>- Minimum de 2 courses sanctionnées par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours</li> </ul>	45 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC)
2006	Midget 1re année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 25 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes) dans les 365 derniers jours</li> <li>- Minimum de 2 courses sanctionnées par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours</li> </ul>	40 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC)
2007	Mini-midget 2e année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum de 16 séances de ski sur neige dans les 365 derniers jours</li> <li>- Minimum de 2 courses sanctionnées par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours</li> </ul>	35 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC)
* Les événements FIS sont tous considérés comme des événements nationaux. Un événement de la Coupe Québec (CQ) qui est homologué FIS compte à la fois comme événement national et de la CQ.			

### CAS DE FORCE MAJEURE

Un athlète n'ayant pu répondre à l'un ou l'autre des critères précédents pour cause d'une maladie, blessure ou autre cas particulier jugé valable par le comité technique devra fournir la preuve médicale ou autre expliquant son incapacité à concourir. Dans le cas d'une incapacité à concourir pendant la période de référence, les 3 meilleurs résultats de l'athlète (parmi les courses de sélection) au cours de ses 6 derniers mois d'activités seront pris en considération en vue d'une identification potentielle.

**ANNEXE : CRITÈRES DE PERFORMANCE INTERNATIONAUX (CPI)**

Voici les CPI en terme de nombre de points canadiens à obtenir en moyenne dans les courses de 1<sup>er</sup> niveau (courses utilisées pour créer les listes de sélection de l'Équipe nationale senior (ÉNS)) :

*Note : les CPI ont été déterminés en fonction de l'analyse des résultats des athlètes ayant réussi des podiums en Coupe du Monde.*

	JA-2	SEN 1	SEN2	SEN3	SEN4	SEN5	SEN6	SEN7	SEN8	SEN9	SEN10+
<b>Femmes sprint</b>	91.0	93.0	94.0	95.0	96.0	96.5	97.0	97.5	97.5	97.5	97.5
<b>Femmes distance</b>	88.5	90.5	92.0	93.0	94.0	94.5	95.0	95.5	96.0	96.0	96.0
<b>Hommes sprint</b>	92.0	94.0	95.0	96.0	96.5	96.5	96.5	97.0	97.0	97.0	97.0
<b>Hommes distance</b>	91.5	93.5	94.5	95.0	95.5	96.0	96.5	97.0	97.5	98.0	98.5

Légende : JA-2 : Junior A 2<sup>e</sup> année; SEN 1 : Senior 1<sup>re</sup> année; SEN 2 : Senior 2<sup>e</sup> année, et ainsi de suite

Les écarts avec ces CPI sont calculés comme ceci pour faire les listes de sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement :

- Les écarts des athlètes 2<sup>e</sup> année Junior A et plus jeunes au cours de la dernière saison de compétition sont calculés en comparant leurs points canadiens sur les listes de sélection de l'ÉNS aux CPI des athlètes 2<sup>e</sup> année Junior A dans le tableau ci-dessus - colonne JA-2 (ex. : les points d'un athlète Junior B 2<sup>e</sup> année sont comparés aux CPI dans la colonne JA-2).
- Les écarts des athlètes Seniors sont calculés en comparant leurs points canadiens sur les listes de sélection de l'ÉNS aux CPI des athlètes Seniors du même âge (ex. : les points d'un athlète Senior 3<sup>e</sup> année sont comparés aux CPI dans la colonne SEN 3).

Conclusion :

Pour être identifiés « ÉLITE » ou « RELÈVE » en fonction de l'écart avec les CPI, les athlètes doivent démontrer qu'ils sont parmi les Québécois ayant le plus de chance d'atteindre le niveau international.

\* Pour plus de détails sur les critères de performance internationaux, consulter [ce document](#) sur le site internet de Ski de fond Canada.